



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 758

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 758 intitulé :

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 257 000 \$ pour le remplacement des luminaires situés dans le secteur Centre par des luminaires décoratifs

Le règlement numéro 758 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement ayant eu lieu le 4 novembre 2025 ainsi que celle du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 9 décembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 10 décembre 2025.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

